

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 26 Octobre à 9 heures, les Membres du Bureau, convoqués le 16 octobre 2018, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur M. Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANE, BERTRAND, CHANGEUR, DENEUVE, GUINARD, LEMAZURIER, RABAJOIE.

Etaient excusés : MM. ETHORÉ, RONSIN.

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : Mise à disposition de la presse à balles

VU la délibération 2014/50 portant délégations au Bureau du Syndicat,

Le Président expose :

Le SMICTOM Centre-Ouest, lors de construction de l'Unité de Valorisation Organique située à Point-Clos en GAEL (35290), a fait l'acquisition d'une presse à balles destinée à la mise en balles des refus de l'installation. Cette acquisition a été réalisée, en 2014, auprès de la société JOSIVA EUROPE 14120 MONDEVILLE.

VU les conventions de partenariat signées avec des Syndicats voisins,

Sachant que ces collectivités demandent la réception des refus de déchets en vrac, et non en balles, le SMICTOM Centre-Ouest n'a plus l'utilité actuelle de la presse.

Par courrier du 10 octobre 2018, la société S.P.H.E.R.E. a sollicité une mise à disposition de la presse à balles pour une utilisation à son centre de tri des déchets. Il est proposé une location mensuelle de 1000 € ; la société SPHERE faisant son affaire du démontage et de la réinstallation du matériel.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

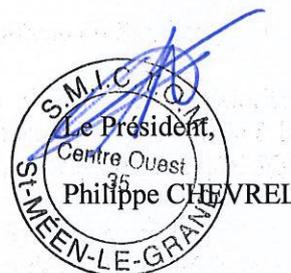
☞ approuve la mise à disposition de la presse à balles de l'UVO, pour un montant mensuel de location de 1 000 €, pour une durée d'un an, renouvelable.

☞ précise que cette mise à disposition pourra être résiliée à tout moment si le besoin du SMICTOM Centre-Ouest se révélait nécessaire,

☞ autorise le président à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 Octobre 2018



Délibération 2018/62

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 13 Novembre à 10 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 26 octobre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Texier, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré G, Bouesnard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo,

Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Buot à Mme Brajeul, M. Doré A. à Mme Homo, Mme Guillotin à M. Jallu

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Muller, Hamery, Becker, Mme Chérel,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Ané à M. Lemazurier, M. Blandin à M. Changeur, M. Brûlé à M. Le Breton, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Le Saux à M. Becker

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Guermond, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Leray, Mmes Guillard, Renou, Piéderrière, Verdon, David.

Ont donné pouvoir : M. Ethoré à M. Rabajoie, M. Duault à Mme Renou, Mme Marcon à Mme Verdon

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Georgeault, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan Bd, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland,

Ont donné pouvoir : M. Luce à M. Guinard, M. Delalande à Mme Rolland, M. Udin à M. Ronsin, M. Briantais à M. Leroy, Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Rallé, Besnard, Jouan, Auffray, Delamarre, Lemoine, Mmes Rouault, Clavier, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Gibier à M. Delamarre, M. Deneuve à Mme Gandin

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pertuisel.

Ont donné pouvoir : M. Pichot à M. Caron.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Frappin, Rouvrais-Gaborel, Douté-Bouton, Perquis, MM. Ané, Ethoré, Deneuve, Drougard, Gibier, Duault, Blandin, Brûlé, Rouault, Bourne.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. Claude TRUBERT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 05'

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : ISDND – construction alvéole 4

Le Président expose :

Les travaux de construction de l'alvéole 3 et la réhabilitation de l'alvéole 1 sont achevés. Il est envisagé de réaliser les travaux de construction de la 4^e alvéole (n° 6) et la réhabilitation de l'alvéole 2 courant 2019.

A ce titre, le Syndicat doit lancer l'appel d'offres relatif à ces aménagements.

- alvéole 2 = fin d'exploitation avril 2019

- alvéole 3 = démarrage exploitation (préparation du fond de casier) janvier 2019

- alvéole 6 = construction à compter d'avril (pour réalisation de l'étanchéité en période sèche)

Le comité syndical est appelé à délibérer sur cet appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ décide de lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une 4^e alvéole à l'ISDND de Gaël et la réhabilitation de l'alvéole n° 2.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 13 Novembre 2018



**DELIBERATION N°
2018/63**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 13 Novembre à 10 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 26 octobre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Texier, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré G, Bouesnard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo,

Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Buot à Mme Brajeul, M. Doré A. à Mme Homo, Mme Guillotin à M. Jallu

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Muller, Hamery, Becker, Mme Chérel,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Ané à M. Lemazurier, M. Blandin à M. Changeur, M. Brûlé à M. Le Breton, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Le Saux à M. Becker

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Guermond, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Leray, Mmes Guillard, Renou, Piéderrière, Verdon, David.

Ont donné pouvoir : M. Ethoré à M. Rabajoie, M. Duault à Mme Renou, Mme Marcon à Mme Verdon

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Georgeault, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan Bd, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland,

Ont donné pouvoir : M. Luce à M. Guinard, M. Delalande à Mme Rolland, M. Udin à M. Ronsin, M. Briantais à M. Leroy, Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Rallé, Besnard, Jouan, Auffray, Delamarre, Lemoine, Mmes Rouault, Clavier, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Gibier à M. Delamarre, M. Deneuve à Mme Gandin

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pertuisel.

Ont donné pouvoir : M. Pichot à M. Caron.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Frappin, Rouvrais-Gaborel, Douté-Bouton, Perquis, MM. Ané, Ethoré, Deneuve, Drougard, Gibier, Duault, Blandin, Brûlé, Rouault, Bourne.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. Claude TRUBERT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 05'

SMICTOM CENTRE-OUEST
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Objet : Traitement lixiviats ISDND Le Verger

Le marché de traitement des lixiviats de l'ISDND, « La Bévinais » sur la commune de LE VERGER, arrive à échéance le 31 juillet 2019. Il est proposé de lancer un nouvel appel d'offres. La durée du marché est de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.
Le comité syndical est appelé à délibérer sur cet appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

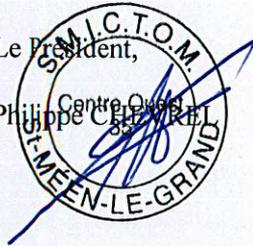
☞ décide de lancer un appel d'offres ayant pour objet le traitement des lixiviats à l'ISDND de Le Verger.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 13 Novembre 2018

Le Président,

Philippe CHEVREUIL



**DELIBERATION N°
2018/64**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 13 Novembre à 10 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 26 octobre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Texier, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré G, Bouesnard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo,

Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Buot à Mme Brajeul, M. Doré A. à Mme Homo, Mme Guillotin à M. Jallu

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Muller, Hamery, Becker, Mme Chérel,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Ané à M. Lemazurier, M. Blandin à M. Changeur, M. Brûlé à M. Le Breton, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Le Saux à M. Becker

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Guermond, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Leray, Mmes Guillard, Renou, Piéderrière, Verdon, David.

Ont donné pouvoir : M. Ethoré à M. Rabajoie, M. Duault à Mme Renou, Mme Marcon à Mme Verdon

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Georgeault, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan Bd, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland,

Ont donné pouvoir : M. Luce à M. Guinard, M. Delalande à Mme Rolland, M. Udin à M. Ronsin, M. Briantais à M. Leroy, Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Rallé, Besnard, Jouan, Auffray, Delamarre, Lemoine, Mmes Rouault, Clavier, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Gibier à M. Delamarre, M. Deneuve à Mme Gandin

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pertuisel.

Ont donné pouvoir : M. Pichot à M. Caron.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Frappin, Rouvrais-Gaborel, Douté-Bouton, Perquis, MM. Ané, Ethoré, Deneuve, Drougard, Gibier, Duault, Blandin, Brûlé, Rouault, Bourne.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. Claude TRUBERT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 05'

SMICTOM CENTRE-OUEST
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Collecte du verre

Le marché de la collecte du verre, conclu en 2013 pour une durée de 5 ans renouvelable 1 an, arrive à échéance le 31 juillet 2019. Le Bureau propose de lancer un nouvel appel d'offres pour cette prestation de collecte et lavage des colonnes à verre. La durée du marché est fixée à 5 ans renouvelable 1 an. Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ décide de lancer un appel d'offres relatif à la collecte du verre ménager y compris le lavage des colonnes d'apport volontaire.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 13 Novembre 2018

Le Président
Philippe CHEVREL
35



**DELIBERATION N°
2018/65**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 13 Novembre à 10 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 26 octobre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Texier, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré G, Bouesnard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo,

Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Buot à Mme Brajeul, M. Doré A. à Mme Homo, Mme Guillotin à M. Jallu

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Muller, Hamery, Becker, Mme Chérel,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Ané à M. Lemazurier, M. Blandin à M. Changeur, M. Brûlé à M. Le Breton, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Le Saux à M. Becker

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Guermond, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Leray, Mmes Guillard, Renou, Piéderrière, Verdon, David.

Ont donné pouvoir : M. Ethoré à M. Rabajoie, M. Duault à Mme Renou, Mme Marcon à Mme Verdon

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Georgeault, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan Bd, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland,

Ont donné pouvoir : M. Luce à M. Guinard, M. Delalande à Mme Rolland, M. Udin à M. Ronsin, M. Briantais à M. Leroy, Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Rallé, Besnard, Jouan, Auffray, Delamarre, Lemoine, Mmes Rouault, Clavier, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Gibier à M. Delamarre, M. Deneuve à Mme Gandin

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pertuisel.

Ont donné pouvoir : M. Pichot à M. Caron.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Frappin, Rouvrais-Gaborel, Douté-Bouton, Perquis, MM. Ané, Ethoré, Deneuve, Drougard, Gibier, Duault, Blandin, Brûlé, Rouault, Bourne.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. Claude TRUBERT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 05'

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Création de poste

Le Président expose :

Après avoir effectué 2 années en contrat unique d'insertion, un agent a été nommé Adjoint Technique contractuel, à compter du 1^{er} avril 2018, pour une durée d'un an.

Le Bureau souhaite que ce poste soit pérennisé et propose la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à compter du 1^{er} avril 2019.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

- Vu le décret n° 88-45 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- Vu la délibération 2017/40 du 4 juillet 2017 instituant le RIFSEEP,

Le comité syndical est appelé à approuver cette création de poste.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

☞ décide la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2019,

☞ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour procéder au recrutement et signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 13 Novembre 2018



**DELIBERATION N°
2018/66**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 13 Novembre à 10 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 26 octobre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :

MM. Bertrand, Texier, Gohel, Chevalier, Durot, Maillard, Mmes Bougault, Guillemot.

Ont donné pouvoir : Mme Berhault à Mme Bougault

Ploërmel Communauté :

MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Hospod, Changeur, Coudé, Eon, Blandel, Doré G, Bouesnard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo,

Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Buot à Mme Brajeul, M. Doré A. à Mme Homo, Mme Guillotin à M. Jallu

Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :

MM. Dascier, Muller, Hamery, Becker, Mme Chérel,

Ont donné pouvoir : M. Drougard à Mme Chérel, M. Ané à M. Lemazurier, M. Blandin à M. Changeur, M. Brûlé à M. Le Breton, Mme Kerfers à M. Hamery, M. Le Saux à M. Becker

Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :

MM. Guermond, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Leray, Mmes Guillard, Renou, Piéderrière, Verdon, David.

Ont donné pouvoir : M. Ethoré à M. Rabajoie, M. Duault à Mme Renou, Mme Marcon à Mme Verdon

Communauté de Communes de St Méen - Montauban :

MM. Guinard, Georgeault, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan Bd, Trubert, Chevrel, Glotin, Bohanne, Rabajoie, Leroy, Mmes Lecomte, Le Lay, Rolland,

Ont donné pouvoir : M. Luce à M. Guinard, M. Delalande à Mme Rolland, M. Udin à M. Ronsin, M. Briantais à M. Leroy, Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin

Montfort sur Meu Communauté :

MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Rallé, Besnard, Jouan, Auffray, Delamarre, Lemoine, Mmes Rouault, Clavier, Gandin, Prudor.

Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Gibier à M. Delamarre, M. Deneuve à Mme Gandin

Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :

MM. Caron, Pertuisel.

Ont donné pouvoir : M. Pichot à M. Caron.

Etaient excusés : Mmes Berhault, Frappin, Rouvrais-Gaborel, Douté-Bouton, Perquis, MM. Ané, Ethoré, Deneuve, Drougard, Gibier, Duault, Blandin, Brûlé, Rouault, Bourne.

Assistaient également à la réunion :

MM. Labbé (membre de Le Verger)

Mme Chartier DGS.

M. Claude TRUBERT est élu secrétaire de séance.

Séance close à 12 h 05'

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : COPIL – Territoire Econome en Ressources

Par délibération du 26 juin 2018, le comité syndical a décidé de répondre à l'appel à projets « Territoire Econome en Ressources » auprès de l'ADEME.

Conformément à la réunion du 25 septembre dernier, les Communautés de Communes ont délibéré et émis un avis favorable au fait que le SMICTOM Centre-Ouest soit désigné comme porteur du projet T.E.R. sur leur territoire ou ancien territoire (cas des ex. Communautés de Communes) :

- Ploërmel Communauté pour les ex. communautés de Mauron en Brocéliande et du Porhoët,
- L'Oust à Brocéliande pour l'ex Guer Communauté,
- Communauté de Communes de St Méen – Montauban
- Montfort Communauté,
- Brocéliande Communauté.

Ainsi, la candidature abordera une approche spécifique « ressources » pour concourir à la fois

- ✓ A une utilisation raisonnée des ressources disponibles,
- ✓ A un taux de valorisation optimal,
- ✓ A une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de cette ressource.

Un comité de pilotage, désigné en 2011 pour le Programme Local de Prévention, avait été renouvelé en 2014. Il a pour rôle de planifier, donner un avis sur les axes de prévention et élaborer un schéma du déroulement des actions. Le pouvoir juridique reste attribué au Bureau du Syndicat et au comité syndical.

Ce comité de pilotage, force de proposition, coordonnateur des actions à mener après validation par le comité syndical, est constitué ainsi :

- les membres du Bureau du Syndicat,
- le président de chaque communauté de communes ou un élu référent,
- un élu référent représentant les communes rattachées et un technicien ou administratif,
- un technicien ou un administratif de chaque communauté de communes,
- les conseils départementaux d'Ille et Vilaine, Côtes d'Armor et Morbihan, et l'ADEME
- le personnel du SMICTOM.

La composition de ce comité peut être évolutive.

Le Comité Syndical est appelé à délibérer et approuver cette composition du COPIL – T.E.R. et PLP

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- ☞ approuve la composition du COPIL désigné ci-dessus (T.E.R. et PLP),
- ☞ décide de lancer un appel d'offres pour la réalisation de l'étude relative à la phase 1 de l'appel à projets TER,
- ☞ sollicite les aides apportées par l'ADEME dans cet appel à projets
- ☞ autorise le président à signer toutes pièces administratives afférentes à ces décisions.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 13 Novembre 2018



**DELIBERATION N°
2018/67**

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mardi 13 Novembre à 14 heures, les Membres du Bureau, convoqués le 26 Octobre 2018, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur M. Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. BERTRAND, CHANGEUR, GUINARD, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONSIN.

Etaient excusés : MM. ANÉ, ETHORÉ, DENEUVE.

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : *Modification d'indices de formule de révision des marchés*

VU la délibération 2014/50 du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU les Cahiers des Clauses Administratives Particulières, relatifs aux marchés précisant les formules de révision des prix,

VU les indices (salaire mensuel de base – production et distribution d'eau – assainissement – gestion des déchets et dépollution) n'étant plus référencés par l'INSEE.

Le Président propose de passer des avenants correspondants, afin de prendre en compte les nouveaux indices permettant la révision des prix. Ainsi, sont concernés les marchés suivants :

- Avenant 2 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en date du 14/10/2016 et prenant effet le 02/01/2017

- Avenant 2 : Collecte des déchets recyclables (hors verre) en porte à porte, collecte des colonnes à papiers en apport volontaire en date du 12/10/2017 et prenant effet le 02/01/2018.

Les indices applicables sont référencés à l'INSEE et au tableau de correspondance des indices publiés par le Moniteur, à savoir Base 100 au T2-2017 Identifiant INSEE 010562715 – coefficient de raccordement : 1.1540

Le Bureau est appelé à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

☞ approuve les avenants précités ayant pour objet la modification d'indices des formules de révision des prix,

☞ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer ces avenants ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 13 Novembre 2018



Délibération 2018/68